

Paris, le 8 août 2019

Monsieur Jean OUBA
Maire
Mairie d'Hermeray
4, rue de la Mairie
78125 HERMERAY

N/ Réf. : 2019/DG/129/CH/JL/KS

Monsieur le Maire,

Par ce présent courrier, je tenais à réagir à votre communication sur le projet d'épandage des boues de la station d'épuration « Carré de Réunion » de la région de Versailles et vous présenter la position de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France sur ce sujet.

La question du traitement des boues d'épuration est un problème sociétal important et l'agriculture est une des voies de traitement de ces boues. L'épandage de celles-ci peut s'inscrire dans une logique de cercle vertueux de l'économie circulaire, en faisant en sorte que les boues récupérées après le traitement des eaux usées soient utilisées pour être épandues sur les sols agricoles.

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France s'oppose néanmoins à l'épandage de ces déchets d'origines humaines et urbaines, donc non agricoles car cette pratique peut présenter des risques de pollution des terres agricoles et engendrer des coûts économiques et environnementaux démesurés (métaux lourds, hormone féminine, antibiotique...).

Cependant, certains agriculteurs font le choix personnel d'épandre sous pression des élus et des gestionnaires des eaux usées. Ils sont autorisés à le faire dans le cadre d'un plan d'épandage règlementaire.

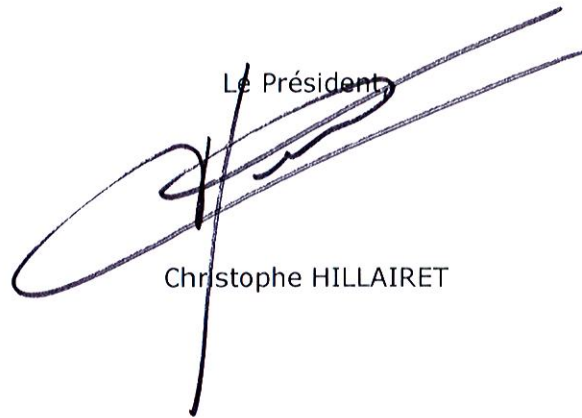
.../...

Dans une délibération de la Chambre d'agriculture en date du 7 décembre 2010, nous demandons à ce que tout déchet reste un déchet quels que soient les mélanges et/ou transformations qu'il subit et exigeons que la normalisation n'exonère pas d'un plan d'épandage, d'un suivi agronomique et de contrôles.

Mes équipes et moi-même restons à votre disposition ainsi qu'à celle de vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned over the printed name and title.

Christophe HILLAIRET